



TÉMOIGNAGE : Nohé, en 1re année "Cinéma/Audiovisuel" à l'Université Sorbonne Nouvelle (Paris 3)

publié le 27/05/2024

Quelle poursuite d'études dans le supérieur peut-on faire après avoir suivi l'enseignement de spécialité Arts Plastiques au lycée ?

Descriptif :

Nohé est un ancien élève de "Spé Arts Plastiques" désormais en 1re année Licence Cinéma /Audiovisuel dans l'université Sorbonne Nouvelle - Paris III. Dans cette vidéo, on aborde la poursuite d'études dans le supérieur après avoir suivi l'enseignement de spécialité Arts plastiques au lycée.

En bref

Nohé est un ancien élève de "Spé Arts Plastiques" désormais en 1re année Licence Cinéma/Audiovisuel dans l'université Sorbonne Nouvelle - Paris III. Dans cette vidéo, on aborde la poursuite d'études dans le supérieur après avoir suivi l'enseignement de spécialité Arts plastiques au lycée.



Présentation de Nohé, 1ère année fac Cinéma / audiovisuel - Université Paris 3 (Video Youtube)

Présentation de Nohé, 1ère année fac Cinéma / audiovisuel - Université Paris 3

Plus d'informations :

[Page web de l'université Sorbonne Nouvelle sur la Licence Cinéma Audiovisuel](#) ↗



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.